

DECISION MUNICIPALE n° D20230601-053

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Maison de l'Enfance	
	Matière	1.1.2	Commande publique – marchés publics - service
Objet	Animation structure gonflable « animaux » pour les enfants lors de l'organisation de la journée petite enfance		
Date	Samedi 10 juin 2023		
Lieu	Salle polyvalente d'Ussel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoir du Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la mise à disposition d'une structure gonflable « animaux » relative à l'organisation de la journée petite enfance animée par les services Petite Enfance et Enfance Jeunesse (Multi-Accueil - Crèche Familiale - ACM « Les Genêts » - RAPEI).

Article 2 : L'adhésion à l'association, a pour objet la mise à disposition d'une structure gonflable qui sera proposée aux enfants présents à la journée Petite Enfance le samedi 10 juin 2023 de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00, à la salle polyvalente d'Ussel.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **350.00 €**.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 1^{er} juin 2023.



Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE